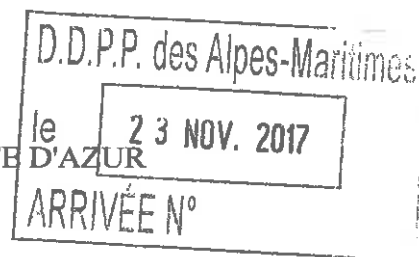




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

Téléphone: 04-42-99-10-00
Télécopie: 04-42-99-10-01

Affaire suivie par :
Franck SUMERA

Poste :
04 42 99 10 14

N° 5035

Direction Départementale de la Protection des
Populations
CADAM
147 Boulevard du Mercantour
Bât Mont des Merveilles
06286 NICE Cedex 3

Aix-en-Provence, le 20/11/2017

Réf SRA: FS 2017/26136

Objet : 06 - RIMPLAS - Carrière La Lauzière - EI 06102 3422

Je vous informe que je n'édicterai, sur le projet cité en objet, aucune prescription archéologique en application de la réglementation relative à l'archéologie préventive (livre V du Code du patrimoine).

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.